

DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 juin 2022

Le vingt juin deux mille vingt-deux, à quatorze heures trente, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu aux Ateliers Médicis, 4 allée Françoise Nguyen à Clichy-sous-Bois, sous la Présidence de Monsieur Thierry TUOT.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, représenté par Madame Carole SPADA, Directrice régionale adjointe des affaires culturelles d'Île-de-France ;

Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil ;

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture, représenté par Monsieur Bertrand MUNIN, Sous-Directeur de la diffusion artistique et des publics, ministère de la Culture ;

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France Présidente de la commission culture ;

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Madame Dominique DELLAC, Vice-présidente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en charge du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle, suppléante de Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Ville de Montfermeil

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil ;

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois ;

Personnalités qualifiées

Madame Émilie DELORME, *en visioconférence* ;
Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC ;
Madame Valérie SENGHOR ;
Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'administration ;

Représentants du personnel

Monsieur Faisal DAALOUL ;
Monsieur Frank GRIMAUD ;

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Madame Carole SPADA, Directrice régionale des affaires culturelles, Direction régionale adjointe des affaires culturelles d'Île-de-France ;

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'administration ;

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture, pouvoir à Monsieur Bertrand MUNIN, Sous-Directeur de la diffusion artistique et des publics, ministère de la Culture ;

Métropole du Grand Paris

Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, pouvoir à M. Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil ;

L'EPT Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, 2^e Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, pouvoir à Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France Présidente de la commission culture ;

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZE, Directeur de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis, pouvoir à Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC ;

Personnalités qualifiées

Madame Eugénie LEFEBVRE, pouvoir à Madame Valérie SENGHOR ;

Étaient également excusés Monsieur Florian SITBON, Conseiller à la Ville de Paris ; et Laurent LE BON, Président du Centre national d'art Georges Pompidou.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Séverine MAGRY, cheffe du département musique et danse de la DRAC d'Île-de-France ;

Madame Virginia GOLTMAN RIKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, ministère de la Culture ;

Monsieur Alpar OK, Chef du service Éducation artistique et culturelle et jeune création, Conseil Régional d'Île-de-France ;

Monsieur Samir ABDELLATIF, Directeur adjoint de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ;

Monsieur David MONTEAU, Directeur de l'attractivité, du développement de l'économie et du numérique, Métropole du Grand Paris ;

Monsieur François ARLANDIS, Chargé de mission, Direction de l'attractivité, du développement de l'économie et du numérique, Métropole du Grand Paris ;

Madame Flore LUGINBUHL, Cheffe adjointe, Bureau du spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris ;

Madame Inès BELAÏDI, Apprentie, Bureau du spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris ;

Monsieur Serge CADIO, Adjoint au Maire à la Culture, Ville de Montfermeil.

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Monsieur Renan BENYAMINA, Madame Françoise PATRIGEON, Madame Aminata SIBY, Madame Juliette CALORI.

- Présents : 13
- Pouvoirs : 7
- Votants : 20

La séance est ouverte à quatorze heures trente par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Thierry TUOT. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Rapport d'activité 2021

Délibération n° **2022-06-152** du 20 juin 2022 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant modification de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Vu les statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Ateliers Médicis ».

Chaque année, la direction des Ateliers Médicis établit un Rapport d'Activité relatif aux missions réalisées au cours de l'exercice écoulé. Ce document de synthèse est présenté aux administrateurs de l'établissement public de coopération culturelle, comme le demandent les textes.

L'année 2021 : 3 axes structurants et quelques chiffres

Un pôle national des résidences : Permettre l'insertion d'artistes dans des espaces géographiques dits périphériques (urbains et ruraux), en Seine-Saint-Denis, en métropole, en Outre-mer, pour faire émerger de nouvelles dynamiques, engager des paroles différentes et créer un réseau d'artistes de terrain.

- 248 résidences déployées dans toute la France, dont 37 aux Ateliers Médicis
- 2M d'euros d'aides directes aux artistes (salaires, bourses, coproductions)

Un campus : Repérer et accompagner un nouveau vivier de créateurs originaires ou familiers des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou des milieux ruraux qui n'ont - le plus souvent - pas accès aux circuits de formation et de légitimation habituels du champ de l'art. Encourager les vocations, favoriser la diversification des trajectoires et la professionnalisation des talents.

- 85 jeunes formés ou accompagnés dans les différents dispositifs du Campus : Start, La Reverse, Deter, Workshop Ciné
- 350 enfants et jeunes sensibilisés dans le cadre des sessions d'éducation aux médias
- Un soutien à des dispositifs de formation en particulier à l'École Kourtrajmé ou LI.V.E.

Une fabrique des communautés créatives : Des activités artistiques in situ. Être un acteur de l'éducation et des pratiques artistiques amateurs, en liaison avec les partenaires locaux, proposer au public de proximité une saison d'événements, fruits des travaux des artistes en résidence, contraints cette année encore de janvier à juin en raison de la Covid-19.

- 7600 spectateurs aux différents rendez-vous publics

- 412 enfants accueillis en ateliers de pratique artistique
- 55 partenaires du champ éducatif et social à Clichy-sous-Bois et Montfermeil et en Seine-Saint-Denis
 - 2500 enfants de classes de CM2 participants aux résidences Création en Cours en 2020

Nouveautés en 2021

- Création de la Cinémathèque idéale des Banlieues du Monde, avec Alice Diop et le Centre Pompidou
- Lancement de la Renverse – en collaboration avec l'École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs - École des trajectoires culturelles et artistiques
- Développement des résidences Outre-mer ; 1ère résidence Création en cours en Polynésie Française, 2 résidences Transat à la Réunion, à Saint-Pierre et Saint-Paul
- Lancement de Clichycago, plate-forme de collaboration entre Clichy-Montfermeil et le South Side de Chicago
- Premières résidences croisées à la Villa Médicis : Bintou Dembélé et Casey ont chacune passé un mois en résidence à Rome.
- Conduite des études de programmation fonctionnelle et architecturale pour la construction du nouveau bâtiment des Ateliers Médicis avec l'Agence Kantara

Organisation de l'équipe

L'année 2021 a de nouveau été marquée par la crise sanitaire, produisant des effets significatifs sur l'activité et l'organisation de l'établissement. En effet, le couvre-feu et la recommandation du télétravail jusqu'au 20 juin 2021 ont affecté la structuration en cours de l'équipe, la cohésion du collectif de travail et la rencontre avec le territoire et le public. Les dispositions adoptées en 2020 ont été prolongées, en particulier le Plan de continuité de l'activité, adapté au fil de l'évolution de la situation sanitaire.

Dans ce contexte, caractérisé par un effort permanent de report, d'annulation, d'adaptation, et – comme dans de nombreuses structures culturelles – de rattrapage de l'activité non réalisée en 2020, l'organisation de l'équipe et du travail a nécessité des ajustements réguliers, rendus possibles par un dialogue social de qualité. L'ensemble de l'équipe a fait preuve d'engagement, de réactivité.

Chiffres clés :

- Effectif total au 31 décembre : 31 salariés (29 équivalents temps plein)
- Dont 6 CDD, 1 contrat d'apprentissage et 1 service civique
- 19 femmes et 12 hommes
- 15 résidents en Seine-Saint-Denis ; 7 à Clichy-sous-Bois ou Montfermeil

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- **Prend acte de la présentation du Rapport d'Activité 2021.**

Votants : 20

Abstention : 0

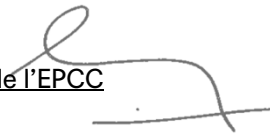
Contre : 0

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 27 juin 2022

Fait à Clichy-sous-Bois le 20 juin 2022

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Thierry TUOT



DELIBERATION ATELIERS MÉDICIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 20 juin 2022

Le vingt juin deux mille vingt-deux, à quatorze heures trente, le Conseil d'administration de l'Établissement public de coopération culturelle Ateliers Médicis, légalement convoqué, s'est tenu aux Ateliers Médicis, 4 allée Françoise Nguyen à Clichy-sous-Bois, sous la Présidence de Monsieur Thierry TUOT.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS :

L'État

Monsieur Laurent ROTURIER, Directeur régional des affaires culturelles d'Île-de-France, représenté par Madame Carole SPADA, Directrice régionale adjointe des affaires culturelles d'Île-de-France ;

Monsieur Daniel AUVERLOT, Recteur, Académie de Créteil, représenté par Jean-Jacques PAYSANT, Délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Académie de Créteil ;

Monsieur Noël CORBIN, Délégué général à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, ministère de la Culture, représenté par Monsieur Bertrand MUNIN, Sous-Directeur de la diffusion artistique et des publics, ministère de la Culture ;

Conseil Régional d'Île-de-France

Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France Présidente de la commission culture ;

Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Madame Dominique DELLAC, Vice-présidente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis en charge du patrimoine culturel, de la mémoire, du tourisme et de l'éducation artistique et culturelle, suppléante de Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Ville de Montfermeil

Monsieur Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil ;

Ville de Clichy-sous-Bois

Monsieur Olivier KLEIN, Maire de Clichy-sous-Bois ;

Personnalités qualifiées

Madame Émilie DELORME, *en visioconférence* ;

Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC ;

Madame Valérie SENGHOR ;

Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'administration ;

Représentants du personnel

Monsieur Faisal DAALOUL ;

Monsieur Frank GRIMAUD ;

ADMINISTRATEURS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

L'État

Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de Région, Préfet de Paris, Région Île-de-France, pouvoir à Madame Carole SPADA, Directrice régionale des affaires culturelles, Direction régionale adjointe des affaires culturelles d'Île-de-France ;

Madame Isabelle PANTÈBRE, Préfète à l'égalité des chances de Seine-Saint-Denis, pouvoir à Monsieur Thierry TUOT, Président du Conseil d'administration ;

Monsieur Christopher MILES, Directeur général de la création artistique, ministère de la Culture, pouvoir à Monsieur Bertrand MUNIN, Sous-Directeur de la diffusion artistique et des publics, ministère de la Culture ;

Métropole du Grand Paris

Monsieur Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, pouvoir à M. Xavier LEMOINE, Maire de Montfermeil ;

L'EPT Grand Paris-Grand Est

Monsieur Rolin CRANOLY, 2^e Vice-président en charge de la politique de la ville, de l'habitat et du rayonnement culturel, pouvoir à Madame Anne-Louise MESADIEU, Conseillère régionale d'Île-de-France Présidente de la commission culture ;

Académie de France à Rome – Villa Médicis

Monsieur Sam STOURDZE, Directeur de l'Académie de France à Rome – Villa Médicis, pouvoir à Madame Catherine JEAN-JOSEPH SENTUC ;

Personnalités qualifiées

Madame Eugénie LEFEBVRE, pouvoir à Madame Valérie SENGHOR ;

Étaient également excusés Monsieur Florian SITBON, Conseiller à la Ville de Paris ; et Laurent LE BON, Président du Centre national d'art Georges Pompidou.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA SÉANCE :

Madame Séverine MAGRY, cheffe du département musique et danse de la DRAC d'Île-de-France ;

Madame Virginia GOLTMAN RIKOW, Cheffe du bureau des pratiques culturelles, ministère de la Culture ;

Monsieur Alpar OK, Chef du service Éducation artistique et culturelle et jeune création, Conseil Régional d'Île-de-France ;

Monsieur Samir ABDELLATIF, Directeur adjoint de la culture, du patrimoine, du sport et des loisirs au Conseil départemental de Seine-Saint-Denis ;

Monsieur David MONTEAU, Directeur de l'attractivité, du développement de l'économie et du numérique, Métropole du Grand Paris ;

Monsieur François ARLANDIS, Chargé de mission, Direction de l'attractivité, du développement de l'économie et du numérique, Métropole du Grand Paris ;

Madame Flore LUGINBUHL, Cheffe adjointe, Bureau du spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris ;

Madame Inès BELAÏDI, Apprentie, Bureau du spectacle, Direction des Affaires culturelles, Ville de Paris ;

Monsieur Serge CADIO, Adjoint au Maire à la Culture, Ville de Montfermeil.

Pour l'EPCC Ateliers Médicis : Madame Cathy BOUVARD, Monsieur Renan BENYAMINA, Madame Françoise PATRIGEON, Madame Aminata SIBY, Madame Juliette CALORI.

- Présents : 13
- Pouvoirs : 7
- Votants : 20

La séance est ouverte à quatorze heures trente par le Président du Conseil d'administration, Monsieur Thierry TUOT. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Décision modificative n°1

Délibération n° **2022-06-153** du 20 juin 2022 du Conseil d'Administration de l'EPCC Ateliers Médicis,

Vu la loi n° 2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle modifiée par la loi n° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1431-1 et suivants, relatifs au fonctionnement des Établissements Publics de Coopération Culturelle ;

Vu l'arrêté n° 2015342-0024 du 8 décembre 2015 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant création de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » ;

Vu l'arrêté n° 2017-02-24-007 du 24 février 2017 du Préfet de Région d'Ile-de-France portant modification de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Médicis-Clichy-Montfermeil » en « Ateliers Médicis » ;

Vu les statuts de l'Établissement public de coopération culturelle « Ateliers Médicis » ;

Vu la délibération n°2022-03-150, du 1^{er} mars 2022, relative au budget primitif 2022 ;

Ajustement Budgétaire

Au regard de l'activité déployée par l'établissement, différentes opérations nécessitent de procéder à des ajustements budgétaires. En conséquence, il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

- Compte 6518 : + 4 000 €, concernant différentes redevances pour des logiciels et notamment celui relatif à la présence du personnel ;
- Compte 6712 : + 2 000 € Pénalités et amendes fiscales : 2 000 € à abonder pour des décalages de paiement de charges ;

Ces dépenses seront compensées par un prélèvement sur les comptes suivants où les crédits sont disponibles :

- Chapitre 022 : - 2 000 €, dépenses imprévues :
- Compte 6064 : Fournitures administratives : - 2 000 € ;
- Compte 6256 : Missions : - 2 000 €.

Ces ajustements se traduisent comme suit :

BUDGET 2022 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

FONCTIONNEMENT			
Dépenses			
Chapitre	Nature	Analytique	Montant
011	6518	Fonctionnement de l'établissement	4 000,00 €
011	6712	Fonctionnement de l'établissement	2 000,00 €
011	6064	Fonctionnement de l'établissement	-2 000,00 €
011	6256	Fonctionnement de l'établissement	-2 000,00 €
022	022	AG	-2 000,00 €
TOTAL DÉPENSES			0,00 €

Après en avoir valablement délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- Adopte, en conséquence, la décision modificative n° 1 de l'EPCC Ateliers Médicis équilibrée en dépenses et recettes.

Le montant du Budget 2022 de l'Établissement est inchangé par rapport au Budget primitif.

Votants : 20

Abstention : 0

Contre : 0

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le 27 juin 2022

Fait à Clichy-sous-Bois le 20 juin 2022

Le Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

Thierry TUOT

